

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Conseiller en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE-Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY-Christophe.

Absents excusés : LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît,

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU

| OBJET | |
|---|---------------------------------|
| Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 février 2023 | Décision : Adopté à l'unanimité |
| - Approbation du compte de gestion 2022 Le compte de Gestion établi par les services de la direction des finances publiques, est en tous points conforme au compte administratif. Les résultats d'exécution toutes sections confondues à la clôture de l'exercice 2022 sont : un excédent de 235 881.50 € et un excédent cumulé de 452 007,74 €. | Décision : Adopté à l'unanimité |
| - Approbation du compte administratif 2022 : M. ORTALO-MAGNE est désigné Président de séance. Pour le budget principal les comptes font apparaître pour l'exercice 2022 un excédent de fonctionnement de 173 848.72 € et un excédent d'investissement de 62 032.78 €. Toutes sections confondues, l'exercice 2022 dégage un excédent de 235 881.50 €. Au 31 décembre 2022 nous avons un excédent cumulé de fonctionnement de 390 395.96 € et un excédent cumulé d'investissement de 61 611.78 € (62 032.78 € + déficit antérieur de 421 €), soit un excédent global de 452 007.74 €. Par ailleurs, les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2022 s'élèvent à 116 130.70 € en dépenses et à 25 249.27 € en recettes. Soit un solde réellement disponible de 361 126.31 €. | Décision : Adopté à l'unanimité |
| - Affectation des résultats : Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 290 499,35 € comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au crédit du compte 1068 sur BP 2022 → 29 269.65 €- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2022 ligne 002 report à nouveau créateur : (390 395.96 € - 29 269.65 €) → 361 126.31 €- Affectation complémentaire en réserves → 0 € | Décision : Adopté à l'unanimité |
| - Vente d'un bien communal : Il est proposé la cession des locaux (ancienne perception) et de l'appartement à l'étage (actuellement loué) soit les lots 3 et 4 de l'ensemble immobilier situé 7 Rue de la Placette - cadastré BC n° 181. | Décision : Adopté à l'unanimité |
| - Participation des communes au fonctionnement de l'école publique année 2022 et au remboursement de la subvention versée à la coopérative scolaire en 2022 Le coût par élève de maternelle est de 1 701.30 € pour 48 inscrits et pour l'élémentaire de 1 149.97 € pour 38 inscrits. Chaque commune prend en charge le coût réel d'un élève selon qu'il est en maternelle ou en élémentaire. A cette somme se rajoute le montant de la subvention que la commune de Limogne a versé en 2022 à la coopérative scolaire et que les communes lui remboursent en 2023 sur la base des effectifs au 1 ^{er} janvier 2022. Le total des sommes dues par les 12 autres communes s'élève à 73 202.80 €. Pour info, la charge de Limogne s'élève à 56 268.46 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à émettre les titres correspondants. | Décision : Adopté à l'unanimité |
| - Création de poste d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs Création de poste d'un emploi permanent d'adjoint technique à 4h11 hebdomadaire à compter du 02 mai 2023. | Décision : Adopté à l'unanimité |
| - Lancement d'une consultation pour le recrutement du coordonnateur SPS Lancement d'une consultation pour le recrutement du coordonnateur SPS dans le cadre de l'aménagement de la parcelle pour le projet de pôle de santé. | Décision : Adopté à l'unanimité |
| -SDAIL : convention d'intervention pour la réalisation de l'adressage Il est proposé de confier la réalisation de la fin de l'adressage de la commune, c'est-à-dire le nommage et la numérotation des voies selon les prescriptions nationales ainsi que l'intégration des données à la Base Adresse Nationale (BAN) et leurs diffusions aux partenaires identifiés (SDIS, PTT, Orange, DGFIP) au SDAIL pour un montant de 2 107 € HT. | Décision : Adopté à l'unanimité |